

DEC142857DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Béal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8049, intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, dont la directrice est Mme Marie-Pierre Béal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Pesquet, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 3 décembre 2014

La directrice d'unité
Marie-Pierre Béal

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014